

Votre partenaire formation dans les Yvelines !

CATALOGUE DE FORMATIONS

Quelques mots pour commencer...



Mélanie & Sébastien
Dirigeants de MVS Formation Conseil

MVS Formation Conseil est né d'une envie commune : créer un organisme de formation qui nous ressemble. Un centre à taille humaine, accessible et réactif, où l'on prend le temps de connaître les entreprises avec lesquelles nous travaillons et d'accueillir chaque stagiaire dans de bonnes conditions.

Pour nous, la formation doit avant tout être concrète, utile et proche du terrain. Nous accordons une place essentielle à la pratique, aux échanges et aux situations que chacun peut réellement rencontrer dans son quotidien professionnel.

MVS est une nouvelle aventure aux Essarts-le-Roi, mais elle s'inscrit dans une histoire déjà bien présente. Notre expérience s'est construite au fil des années à travers plusieurs organismes de formation indépendants implantés en France.

Cette présence sur différents territoires nous permet de partager les expériences, les compétences et les savoir-faire de nos équipes. Et surtout, de garder ce qui fait notre façon de travailler : des structures indépendantes, à taille humaine, avec des interlocuteurs disponibles et proches de leurs clients.

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'écrire un nouveau chapitre avec MVS et de vous accueillir aux Essarts-le-Roi.

Vous trouverez dans ce catalogue nos principales formations : CACES®, habilitations électriques, SST, AIPR, travail en hauteur, échafaudages... Mais parce que chaque besoin est différent, le plus simple reste encore d'en parler ensemble.

Bonne découverte et, nous l'espérons, à très bientôt chez MVS !

SOMMAIRE

04

nos chouchous

CONDUITE & ENGINS

- p. 5 À chaque catégorie son usage
- p. 7 R482A Engins de chantier
- p. 8 R484 Ponts roulants et portiques
- p. 9 R485 Gerbeus à conducteur accompagnant
- p. 10 R486A PEMP Nacelles
- p. 11 R489 Chariots automoteurs de manutention
- p. 12 R490 Grues de chargement/auxiliaires

13

sous tension

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

- p. 14 Habilitations électriques B0/H0V
- p. 15 Habilitations électriques B0/H0V BE/BS
- p. 16 Habilitations électriques BF/HF
- p. 17 Habilitations électriques B1 B2 BR/BC/BE

18

les bons réflexes

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

- p. 19 Sauveteur Secouriste du Travail
- p. 20 Gestes et postures
- p. 21 Echafaudages roulants et de pied
- p. 22 Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- p. 23 Travail en hauteur & port du harnais

24

pour que tout soit clair

LES DOCUMENTS UTILES

- p. 25 Conditions Générales de Vente
- p. 27 Règlement intérieur
- p. 29 Livret d'accueil

nos chouchous

CONDUITE & ENGIN

À chaque catégorie son usage

R482A ENGINS DE CHANTIER

Validité 10 ans

CATÉGORIE A



Engins compacts (mini-pelles, chargeuses ≤ 6 tonnes)

CATÉGORIE B1



Engins d'extraction à déplacement séquentiel (pelles)

CATÉGORIE D2



Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel

CATÉGORIE D3



Engins rail-route à déplacement séquentiel

CATÉGORIE C1



Engins de chargement à déplacement alternatif

CATÉGORIE C2



Engins de chargement à déplacement alternatif

CATÉGORIE C3



Engins de nivellement à déplacement alternatif

CATÉGORIE D



Engins de compactage

CATÉGORIE E



Engins de transport

CATÉGORIE F



Chariots de manutention tout terrain

CATÉGORIE G



Conduite des engins hors-production

R484 PONTS ROULANTS

Validité 5 ans

CATÉGORIE 1

Ponts roulants à commande au sol

CATÉGORIE 2

Ponts roulants et portiques à commande en cabine

R845 GERBEURS

Validité 5 ans

CATÉGORIE 1



1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m

CATÉGORIE 2



Hauteur de levée > 2,50 m

R486A PEMP NACELLES

Validité 5 ans

CATÉGORIE A



PEMP à élévation verticale

CATÉGORIE B



PEMP à élévation multidirectionnelle

CATÉGORIE C



Conduite hors production (déplacement sans élévation)

R487 GRUE À TOUR

Validité 5 ans

CATÉGORIE 1



Grues à tour à montage par éléments, à flèche distributrice

CATÉGORIE 2



Grues à tour à montage par éléments, à flèche relevable

CATÉGORIE 3



Grues à tour à montage automatisé

R489 CHARIOTS À CONDUCTEUR PORTÉ

Validité 5 ans

CATÉGORIE 1A



Transpalettes à conducteur porté, sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée < 1.20m)

CATÉGORIE 1B



Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20m)

CATÉGORIE 2A



Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes)

CATÉGORIE 2B



Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)

CATÉGORIE 3



Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)

CATÉGORIE 4



Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)

CATÉGORIE 5



Chariots élévateurs à mât rétractable

CATÉGORIE 6



Chariots élévateurs à poste de conduite éleuable (hauteur de plancher > 1.20m)

CATÉGORIE 7

Conduite hors production des chariots de toutes les catégories

R490 GRUE DE CHARGEMENT

Validité 5 ans (+5 ans selon modalités)

Avec ou sans télécommande

Appareil de levage à charge suspendue motorisé comprenant un fût qui pivote par rapport à une base et un système de flèche qui est fixé au sommet du fût, généralement monté sur un véhicule industriel (y compris une remorque) ayant une capacité résiduelle d'emport de charges, et conçu pour le chargement et le déchargement du véhicule ainsi que pour d'autres travaux tels que spécifiés par le fabricant dans la notice d'instruction.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les règles de sécurité, les risques et les responsabilités liés à la conduite des engins de chantier.
- Réaliser les vérifications et opérations de prise de poste, de fin de poste et d'entretien courant relevant du conducteur.
- Conduire et manœuvrer en sécurité un engin de la ou des catégorie(s) R482A concernée(s).
- Réaliser en sécurité les opérations correspondant à la ou aux catégorie(s) préparée(s), en tenant compte de l'environnement de travail.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum; être apte à la conduite des engins de chantier.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à utiliser un ou plusieurs engins de chantier dans le cadre de son activité professionnelle, souhaitant acquérir, actualiser ou valider ses compétences.

EFFECTIF

De 1 à 6 stagiaires.

DURÉE

14 heures minimum.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur un plateau technique partenaire.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

Réglementation : obligations réglementaires ; responsabilités de l'employeur et du conducteur ; autorisation de conduite ; recommandation CACES® R482A.

Technologie des engins : catégories R482A ; constitution des engins ; organes de commande ; équipements et dispositifs de sécurité.

Utilisation des engins : domaines d'utilisation ; limites d'emploi ; choix de l'engin selon les travaux à réaliser.

Prévention des risques : renversement ; collision ; heurt ; chute ; travaux à proximité des réseaux ; circulation sur chantier.

Vérifications : contrôles avant utilisation ; identification des anomalies ; entretien courant ; signalement des dysfonctionnements.

Partie pratique

Prise de poste : vérification de l'adéquation de l'engin ; contrôle visuel ; vérification des dispositifs de sécurité ; essais de fonctionnement.

Conduite et manœuvres : déplacements ; circulation en sécurité ; réalisation des manœuvres et opérations correspondant à la ou aux catégorie(s) préparée(s) ; communication avec le personnel au sol.

Fin de poste : stationnement ; mise en sécurité ; entretien courant ; signalement des anomalies.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Les séquences pédagogiques s'appuient sur des démonstrations, exercices pratiques, études de cas et échanges avec le groupe.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire. La formation est réalisée dans une salle équipée et sur un plateau technique adapté, disposant des engins, charges et matériels nécessaires.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la conduite des engins de chantier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'un positionnement initial, d'évaluations formatives, d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. En cas de réussite aux tests CACES®, le certificat correspondant à la ou aux catégorie(s) évaluée(s) est délivré.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Certification d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier, conformément à la recommandation R482A.

Certificateur : Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Codes RS : Catégorie A : RS7040; Catégorie B1 : RS5087; Catégorie B2 : RS5089; Catégorie B3 : RS5091; Catégorie C1 : RS5123; Catégorie C2 : RS5093; Catégorie C3 : RS5095; Catégorie D : RS5097; Catégorie E : RS5099; Catégorie F : RS5101; Catégorie G : RS5103

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030

Les tests CACES® sont réalisés en partenariat avec l'organisme de formation ES Formation Controle habilité à organiser les tests et à délivrer les certificats CACES® correspondants.

SAS MVS FORMATION CONSEIL

21 Bis Rue Georges Pompidou, 78690 Les Essarts-le-Roi | +33(0)6 33 83 80 67 | contact@mvsformationconseil.fr
 NDA : 11788896978 | N° TVA : FR32106790637 - RCS Versailles | SIRET : 10679063700016 | Capital social : 2 000.00€

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les règles de sécurité, les risques et les responsabilités liés à l'utilisation des ponts roulants et portiques.
- Réaliser les vérifications et opérations de prise de poste, de fin de poste et d'entretien courant relevant du conducteur.
- Conduire et manœuvrer en sécurité un pont roulant ou un portique de la ou des catégorie(s) R484 concernée(s).
- Réaliser en sécurité les opérations de levage et de manutention correspondant à la ou aux catégorie(s) préparée(s).

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum; être apte à la conduite des grues de chargement.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à utiliser un pont roulant ou un portique dans le cadre de son activité professionnelle, souhaitant acquérir, actualiser ou valider ses compétences.

EFFECTIF

De 1 à 6 stagiaires.

DURÉE

14 heures minimum.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur un plateau technique partenaire.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

Réglementation : obligations réglementaires ; responsabilités de l'employeur et du conducteur ; autorisation de conduite ; recommandation R484.

Technologie des ponts roulants et portiques : catégories R484 ; constitution des équipements ; organes de commande ; dispositifs de sécurité.

Utilisation des équipements : caractéristiques ; domaines d'utilisation ; limites d'emploi ; adéquation de l'équipement au travail à réaliser.

Prévention des risques : collision ; heurt ; chute de charge ; écrasement ; électrisation ; environnement de travail ; balisage de la zone d'intervention.

Vérifications : contrôles avant utilisation ; identification des anomalies ; entretien courant ; vérification des dispositifs de sécurité.

Partie pratique

Prise de poste : vérification de l'adéquation de l'équipement ; contrôle visuel ; vérification des dispositifs de sécurité ; essais de fonctionnement.

Conduite et manœuvres : prise et dépose de charges ; déplacement de charges ; réalisation des manœuvres correspondant à la ou aux catégorie(s) préparée(s) ; gestes de commandement et communication.

Fin de poste : mise en sécurité de l'équipement ; entretien courant ; signalement des anomalies.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Les séquences pédagogiques s'appuient sur des démonstrations, exercices pratiques, études de cas et échanges avec le groupe.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire. La formation est réalisée dans une salle équipée et sur un plateau technique adapté, disposant d'un pont roulant ou portique, charges et matériels nécessaires.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la conduite des ponts roulants et portiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'un positionnement initial, d'évaluations formatives, d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. En cas de réussite aux tests CACES®, le certificat correspondant à la ou aux catégorie(s) évaluée(s) est délivré.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Certification d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les ponts roulants et portiques, conformément à la recommandation R484.

Certificateur : Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Codes RS : Catégorie 1 : RS6879; Catégorie 2 : RS 6834

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2029 et 28/11/2029

Les tests CACES® sont réalisés en partenariat avec l'organisme de formation ES Formation Controle habilité à organiser les tests et à délivrer les certificats CACES® correspondants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les règles de sécurité, les risques et les responsabilités liés à la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant.
- Réaliser les vérifications et opérations de prise de poste, de fin de poste et d'entretien courant relevant du conducteur.
- Conduire et manœuvrer en sécurité un gerbeur de la ou des catégorie(s) R485 concernée(s).
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention correspondant à la ou aux catégorie(s) préparée(s).

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum; être apte à la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à conduire un ou plusieurs gerbeurs à conducteur accompagnant dans le cadre de son activité professionnelle, souhaitant acquérir, actualiser ou valider ses compétences.

EFFECTIF

De 1 à 6 stagiaires.

DURÉE

14 heures minimum.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur un plateau technique partenaire.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION**Partie théorique**

Réglementation : obligations réglementaires ; responsabilités de l'employeur et du conducteur ; autorisation de conduite ; recommandation R485.

Technologie des gerbeurs : catégories de gerbeurs ; constitution des équipements ; organes de commande ; dispositifs de sécurité.

Utilisation des gerbeurs : caractéristiques ; domaines d'utilisation ; limites d'emploi ; adéquation du gerbeur au travail à réaliser.

Prévention des risques : renversement ; collision ; chute ; heurt ; électrisation ; circulation ; environnement de travail.

Vérifications : contrôles avant utilisation ; identification des anomalies ; entretien courant ; vérification des dispositifs de sécurité.

Partie pratique

Prise de poste : vérification de l'adéquation du gerbeur ; contrôle visuel ; vérification des dispositifs de sécurité ; essais de fonctionnement.

Conduite et manœuvres : déplacements ; circulation ; prise et dépose de charges ; gerbage et dégerbage ; réalisation des manœuvres correspondant à la ou aux catégorie(s) préparée(s).

Fin de poste : stationnement ; mise en sécurité ; entretien courant ; signalement des anomalies.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Les séquences pédagogiques s'appuient sur des démonstrations, exercices pratiques, études de cas et échanges avec le groupe.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire. La formation est réalisée dans une salle équipée et sur un plateau technique adapté, disposant des gerbeurs, charges et matériels nécessaires.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'un positionnement initial, d'évaluations formatives, d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. En cas de réussite aux tests CACES®, le certificat correspondant à la ou aux catégorie(s) évaluée(s) est délivré.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Certification d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les gerbeurs, conformément à la recommandation R485.

Certificateur : Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Codes RS : Catégorie 1 : RS6937; Catégorie 2: RS6938

Date d'échéance de l'enregistrement : 28/11/2029

Les tests CACES® sont réalisés en partenariat avec l'organisme de formation ES Formation Controle habilité à organiser les tests et à délivrer les certificats CACES® correspondants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les règles de sécurité, les risques et les responsabilités liés à l'utilisation des plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP).
- Réaliser les vérifications et opérations de prise de poste, de fin de poste et d'entretien courant relevant de l'utilisateur.
- Conduire et manœuvrer en sécurité une PEMP de la ou des catégorie(s) R486A concernée(s).
- Réaliser en sécurité les opérations correspondant à la ou aux catégorie(s) préparée(s), en tenant compte de l'environnement de travail.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum; être apte à la conduite des plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP).

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à utiliser une ou plusieurs plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) dans le cadre de son activité professionnelle, souhaitant acquérir, actualiser ou valider ses compétences.

EFFECTIF

De 1 à 6 stagiaires.

DURÉE

14 heures minimum.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur un plateau technique partenaire.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

Réglementation : obligations réglementaires ; responsabilités de l'employeur et du conducteur ; autorisation de conduite ; recommandation CACES® R486A.

Technologie des PEMP : catégories de PEMP ; constitution des équipements ; organes de commande ; dispositifs de sécurité.

Utilisation des PEMP : domaines d'utilisation ; limites d'emploi ; choix de l'équipement selon les travaux à réaliser.

Prévention des risques : renversement ; collision ; heurt ; chute ; proximité des réseaux ; circulation ; conditions météorologiques ; balisage et zones d'intervention.

Vérifications : contrôles avant utilisation ; identification des anomalies ; entretien courant ; signalement des dysfonctionnements.

Partie pratique

Prise de poste : vérification de l'adéquation de la PEMP ; contrôle visuel ; vérification des dispositifs de sécurité ; essais de fonctionnement.

Conduite et manœuvres : déplacements ; positionnement ; stabilisation ; élévation de la plateforme ; réalisation des manœuvres en sécurité ; communication avec le personnel au sol ; mise en œuvre du balisage.

Fin de poste : repli de la PEMP ; stationnement ; mise en sécurité ; entretien courant ; signalement des anomalies.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Les séquences pédagogiques s'appuient sur des démonstrations, exercices pratiques, études de cas et échanges avec le groupe.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire. La formation est réalisée dans une salle équipée et sur un plateau technique adapté, disposant des PEMP, charges et matériels nécessaires.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la conduite des nacelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'un positionnement initial, d'évaluations formatives, d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. En cas de réussite aux tests CACES®, le certificat correspondant à la ou aux catégorie(s) évaluée(s) est délivré.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Certification d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les nacelles, conformément à la recommandation R486A.

Certificateur : Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Codes RS : Catégorie A : RS7000; Catégorie B : RS7001; Catégorie 2B : RS7002

Date d'échéance de l'enregistrement : 18/12/2029

Les tests CACES® sont réalisés en partenariat avec l'organisme de formation ES Formation Controle habilité à organiser les tests et à délivrer les certificats CACES® correspondants.

SAS MVS FORMATION CONSEIL

21 Bis Rue Georges Pompidou, 78690 Les Essarts-le-Roi | +33(0)6 33 83 80 67 | contact@mvsformationconseil.fr
 NDA : 11788896978 | N° TVA : FR32106790637 - RCS Versailles | SIRET : 10679063700016 | Capital social : 2 000.00€

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les règles de sécurité, les risques et les responsabilités liés à la conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- Réaliser les vérifications et opérations de prise de poste, de fin de poste et d'entretien courant relevant du conducteur.
- Conduire et manœuvrer en sécurité un chariot de la ou des catégorie(s) R489 concernée(s).
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention correspondant à la ou aux catégorie(s) préparée(s).

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum; être apte à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à conduire un ou plusieurs chariots automoteurs de manutention à conducteur porté dans le cadre de son activité professionnelle, souhaitant acquérir, actualiser ou valider ses compétences.

EFFECTIF

De 1 à 6 stagiaires.

DURÉE

14 heures minimum.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur un plateau technique partenaire.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

Réglementation : obligations réglementaires ; responsabilités du conducteur et de l'employeur ; autorisation de conduite ; recommandation CACES® R489.

Technologie des chariots : constitution des chariots ; équipements de sécurité ; organes de commande ; dispositifs de protection.

Catégories R489 : présentation des différentes catégories ; domaines d'utilisation ; limites d'emploi.

Notions de physique : centre de gravité ; équilibre ; stabilité ; capacité nominale ; lecture des plaques de charge.

Prévention des risques : renversement ; chute de charge ; collision ; écrasement ; circulation ; environnement de travail.

Vérifications : contrôles avant utilisation ; identification des anomalies ; entretien courant ; signalement des dysfonctionnements.

Partie pratique

Prise de poste : contrôle visuel ; vérifications ; essais de fonctionnement.

Conduite et manœuvres : circulation à vide et en charge ; prise de charge ; transport ; gerbage et dégerbage ; stockage et déstockage ; évolution dans différentes configurations.

Fin de poste : stationnement ; mise en sécurité ; entretien courant ; signalement des anomalies.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Les séquences pédagogiques s'appuient sur des démonstrations, exercices pratiques, études de cas et échanges avec le groupe.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire. La formation est réalisée dans une salle équipée et sur un plateau technique adapté, disposant des chariots, charges et matériels nécessaires.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la conduite des chariots de manutention.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'un positionnement initial, d'évaluations formatives, d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. En cas de réussite aux tests CACES®, le certificat correspondant à la ou aux catégorie(s) évaluée(s) est délivré.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Certification d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté, conformément à la recommandation R489.

Certificateur : Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

Codes RS : Catégorie 1A : RS6866, Catégorie 1B : RS6867, Catégorie 2B : RS6868, Catégorie 3 : RS6869, Catégorie 4 : RS6871, Catégorie 5 : RS6870, Catégorie 6 : RS6872, Catégorie 7 : RS6873

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/10/2029

Les tests CACES® sont réalisés en partenariat avec l'organisme de formation ES Formation Controle habilité à organiser les tests et à délivrer les certificats CACES® correspondants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les règles de sécurité, les risques et les responsabilités liés à l'utilisation des grues de chargement.
- Réaliser les vérifications et opérations de prise de poste, de fin de poste et d'entretien courant relevant du conducteur.
- Positionner, stabiliser et manœuvrer en sécurité une grue de chargement.
- Réaliser en sécurité les opérations de levage et de manutention, avec ou sans télécommande selon l'option préparée.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum; être apte à la conduite des grues de chargement.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à utiliser une grue de chargement dans le cadre de son activité professionnelle, souhaitant acquérir, actualiser ou valider ses compétences.

EFFECTIF

De 1 à 6 stagiaires.

DURÉE

14 heures minimum.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur un plateau technique partenaire.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

Réglementation : obligations réglementaires ; responsabilités de l'employeur et du conducteur ; autorisation de conduite ; recommandation R490.

Technologie des grues de chargement : constitution ; caractéristiques ; organes de commande ; dispositifs de sécurité ; télécommande le cas échéant.

Utilisation des grues de chargement : domaines d'utilisation ; limites d'emploi ; adéquation de la grue au travail à réaliser.

Prévention des risques : renversement ; collision ; heurt ; chute de charge ; électrisation ; environnement de travail ; balisage et signalisation.

Vérifications : contrôles avant utilisation ; identification des anomalies ; entretien courant ; vérification des dispositifs de sécurité

Partie pratique

Prise de poste : vérification de l'adéquation de la grue ; contrôle visuel ; vérification des dispositifs de sécurité ; essais de fonctionnement.

Positionnement et stabilisation : positionnement de la grue ; stabilisation en fonction du travail et de l'environnement ; balisage de la zone d'intervention.

Conduite et manœuvres : prise et dépose de charges ; opérations de levage et de manutention ; communication avec le personnel au sol ; utilisation de la télécommande le cas échéant.

Fin de poste : repli de la grue ; mise en sécurité ; entretien courant ; signalement des anomalies.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Les séquences pédagogiques s'appuient sur des démonstrations, exercices pratiques, études de cas et échanges avec le groupe.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

La formation est réalisée dans une salle équipée et sur un plateau technique adapté, disposant des grues, charges et matériels nécessaires.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'un positionnement initial, d'évaluations formatives, d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. En cas de réussite aux tests CACES®, le certificat correspondant à la ou aux catégorie(s) évaluée(s) est délivré.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Certification d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les grues auxiliaires, conformément à la recommandation R490.

Certificateur : Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Codes RS : Avec ou sans option télécommande : RS699

Date d'échéance de l'enregistrement : 18/12/2029

Les tests CACES® sont réalisés en partenariat avec l'organisme de formation ES Formation Controle habilité à organiser les tests et à délivrer les certificats CACES® correspondants.

sous tension

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques électriques liés à son environnement de travail.
- Identifier les zones, ouvrages et installations électriques et respecter leurs limites d'accès.
- Appliquer les prescriptions et consignes de sécurité correspondant aux habilitations B0 et HOV.
- Adopter la conduite à tenir adaptée en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne réalisant des opérations d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

EFFECTIF

De 4 à 10 stagiaires.

DURÉE

7 heures.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou dans des locaux adaptés.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION**Partie théorique**

Grandeurs électriques et effets sur le corps humain : identification des grandeurs électriques ; effets du courant électrique ; électrisation ; électrocution ; brûlures.

Ouvrages, installations et zones d'environnement : domaines de tension ; matériels ; zones ; symboles d'habilitation ; limites et prescriptions de sécurité.

Protection et sécurité : protections collectives ; équipements de protection individuelle ; identification et vérification des équipements ; mise en sécurité.

Risques électriques et incidents : évaluation des risques ; principes de prévention ; conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident.

Équipements et intervenants : risques liés aux équipements de travail ; rôles et fonctions des différents intervenants.

Habilitation B0 / HOV : limites de l'habilitation ; zones autorisées ; risques ; mesures de prévention et consignes applicables.

Partie pratique

Exercices et mises en situation : identification des risques et des zones ; application des prescriptions de sécurité ; mise en œuvre des comportements adaptés à une opération d'ordre non électrique.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques, échanges, exercices et mises en situation pratiques. Les séquences pédagogiques s'appuient sur des exemples concrets et des équipements adaptés. Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de l'habilitation électrique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation des connaissances et des compétences acquises en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. À l'issue de l'évaluation, un avis est remis à l'employeur en vue de la délivrance du titre d'habilitation électrique.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Attestation individuelle de fin de formation et avis après formation en vue de la délivrance par l'employeur du titre d'habilitation électrique B0 / HOV.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques électriques liés à son environnement de travail et aux opérations réalisées.
- Appliquer les prescriptions et consignes de sécurité correspondant aux habilitations B0, HOV, BE et BS.
- Réaliser en sécurité les opérations autorisées dans les limites de son habilitation.
- Adopter la conduite à tenir adaptée en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à réaliser des opérations d'ordre non électrique, des interventions élémentaires ou des manœuvres sur ou à proximité d'installations électriques dans le cadre de son activité professionnelle.

EFFECTIF

De 4 à 10 stagiaires.

DURÉE

14 heures.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou dans des locaux adaptés.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

Risques électriques : analyse des accidents et quasi-accidents ; effets du courant électrique sur le corps humain ; électrisation ; électrocution ; brûlures.

Habilitation électrique : principes ; symboles ; limites ; zones d'environnement ; rôles et responsabilités des différents intervenants.

Évaluation et prévention des risques : identification et analyse des risques électriques ; principes et mesures de prévention.

Protection collective et individuelle : mesures de protection ; équipements ; signalisation ; mise en œuvre des moyens de protection adaptés.

Équipements de travail : identification des équipements ; risques liés à leur utilisation ; règles de sécurité applicables.

Opérations B0 / HOV / BE / BS : limites des habilitations ; opérations autorisées ; procédures et consignes de sécurité à respecter.

Incidents et accidents : prévention des incidents, incendies et accidents d'origine électrique ; conduite à tenir en cas d'urgence.

Partie pratique

Exercices et mises en situation : identification des risques et des zones ; application des prescriptions de sécurité ; réalisation des opérations autorisées dans le cadre des habilitations préparées ; utilisation des équipements et moyens de protection adaptés.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques, échanges, exercices et mises en situation pratiques. Les séquences pédagogiques s'appuient sur des exemples concrets et des équipements adaptés. Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de l'habilitation électrique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. À l'issue de l'évaluation, un avis est remis à l'employeur en vue de la délivrance du titre d'habilitation électrique correspondant.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Attestation individuelle de fin de formation et avis après formation en vue de la délivrance par l'employeur du titre d'habilitation électrique B0 / HOV / BE / BS correspondant aux opérations évaluées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques électriques liés aux travaux à proximité de canalisations électriques isolées enterrées.
- Identifier les zones d'environnement et les limites d'intervention correspondant aux habilitations BF / HF.
- Appliquer les prescriptions et mesures de prévention adaptées aux opérations réalisées à proximité des canalisations électriques enterrées.
- Appliquer la procédure adaptée en cas d'endommagement d'une canalisation électrique.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à réaliser ou encadrer des opérations d'ordre non électrique à proximité de canalisations électriques isolées enterrées.

EFFECTIF

De 4 à 8 stagiaires.

DURÉE

7 heures.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou dans des locaux adaptés.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

Grandeurs électriques et environnement : distinction des grandeurs électriques ; identification des zones d'environnement.

Canalisations électriques enterrées : identification des matériels électriques souterrains ; caractéristiques des canalisations électriques isolées enterrées ; moyens de protection.

Habilitations BF / HF : rôles de l'exécutant et du chargé de chantier ; limites des habilitations ; opérations autorisées et prescriptions applicables.

Prévention des risques : risques spécifiques aux travaux à proximité des canalisations électriques ; mesures de prévention ; utilisation des matériels et outils adaptés.

Endommagement d'une canalisation : risques liés à l'endommagement ; procédure et conduite à tenir en cas d'incident.

Organisation des opérations : documents applicables ; identification des différents acteurs ; règles de sécurité lors des opérations non électriques.

Partie pratique

Exercices et mises en situation : identification des risques et des zones ; application des prescriptions BF / HF ; utilisation des équipements et outils adaptés ; mise en œuvre de la procédure à suivre en cas d'endommagement d'une canalisation électrique.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques, échanges, exercices et mises en situation pratiques. Les séquences pédagogiques s'appuient sur des exemples concrets et du matériel adapté aux opérations à proximité des canalisations électriques enterrées.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de l'habilitation électrique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. À l'issue de l'évaluation, un avis est remis à l'employeur en vue de la délivrance du titre d'habilitation électrique correspondant.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Attestation individuelle de fin de formation et avis après formation en vue de la délivrance par l'employeur du titre d'habilitation électrique BF / HF correspondant aux opérations évaluées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques électriques liés à son environnement de travail et aux opérations réalisées.
- Appliquer les prescriptions et consignes de sécurité correspondant aux habilitations B0, HOV, BE et BS.
- Réaliser en sécurité les opérations autorisées dans les limites de son habilitation.
- Adopter la conduite à tenir adaptée en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne qualifiée en électricité amenée à réaliser des opérations d'ordre électrique sur ou à proximité d'installations électriques dans le cadre de son activité professionnelle.

EFFECTIF

De 4 à 8 stagiaires.

DURÉE

14 heures minimum.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou dans des locaux adaptés.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION**Partie théorique**

Principes de sécurité et habilitations : règles de sécurité applicables ; principes, symboles, limites et formalisation des habilitations ; prescriptions de sécurité.

Risques électriques : effets du courant sur le corps humain ; identification, évaluation et analyse des risques électriques ; incidents et accidents liés aux installations électriques.

Zones d'environnement : identification des zones de tension et de leurs limites ; prescriptions de sécurité associées aux différentes zones et opérations.

Protection et sécurité : protections collectives et individuelles ; mise en sécurité d'un circuit ; VAT ; consignation ; mise hors de portée ; mesures de prévention des risques électriques.

Équipements et matériels : matériels électriques ; identification et rôle des équipements ; équipements de travail ; risques et règles d'utilisation.

Rôles et responsabilités : rôles et responsabilités des différents intervenants ; chargé de consignation ; chargé d'exploitation électrique ; documents et procédures associés aux opérations.

Consignation et travaux : étapes de la consignation ; documents applicables ; organisation et préparation des travaux ; prise en compte des risques propres à l'intervention.

Partie pratique

Exercices et mises en situation : identification des risques et des zones ; utilisation des équipements de protection ; réalisation des opérations correspondant aux habilitations préparées ; mise en œuvre des procédures de sécurité et exercices pratiques sur armoires et environnement électriques.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques, échanges, exercices et mises en situation pratiques. Les séquences pédagogiques s'appuient sur des exemples concrets, des équipements électriques et du matériel adapté. Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de l'habilitation électrique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. À l'issue de l'évaluation, un avis est remis à l'employeur en vue de la délivrance du titre d'habilitation électrique correspondant.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Attestation individuelle de fin de formation et avis après formation en vue de la délivrance par l'employeur du titre d'habilitation électrique correspondant aux symboles évalués : B0 / HOV / B1 / BIV / B2 / B2V / BR / BC / BE.

les bons réflexes

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques persistants et mettre en place une protection adaptée.
- Examiner une victime afin de déterminer les actions de secours à réaliser.
- Alerter ou faire alerter les secours selon l'organisation prévue dans l'entreprise.
- Réaliser les gestes de secours adaptés et contribuer à la prévention des risques professionnels.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant acquérir les compétences nécessaires pour intervenir en cas d'accident du travail et contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

EFFECTIF

De 4 à 10 stagiaires.

DURÉE

7 ou 14 heures.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou dans des locaux adaptés.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION**Partie théorique**

Le rôle du SST : rôle du Sauveteur Secouriste du Travail ; cadre juridique de son intervention ; place du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

Prévention des risques professionnels : identification des situations dangereuses ; contribution aux actions de prévention ; transmission des informations aux personnes désignées dans l'entreprise.

Organisation des secours : principes de protection ; examen de la victime ; organisation de l'alerte ; conduite à tenir face à une situation d'accident.

Partie pratique

Protéger : identifier les dangers persistants et mettre en place une protection adaptée.

Examiner : examiner la victime et identifier les signes nécessitant une intervention.

Alerter : alerter ou faire alerter les secours selon l'organisation prévue.

Secourir : réaliser les gestes de secours adaptés à l'état de la victime.

Mises en situation : application des compétences acquises lors de simulations de situations d'accident du travail.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques, démonstrations et mises en situation pratiques. Les séquences pédagogiques s'appuient sur des exercices, simulations d'accidents et échanges avec le groupe. Le matériel pédagogique comprend notamment des mannequins de secourisme, un défibrillateur de formation et le matériel nécessaire aux simulations.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST en cours de validité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'exercices et de mises en situation pratiques. Une évaluation certificative est réalisée selon les critères définis par l'INRS.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. En cas de réussite aux épreuves certificatives, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est délivré.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), délivré au participant ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait aux épreuves certificatives (validité 24 mois).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques liés aux gestes, postures et manutentions dans son activité professionnelle.
- Repérer les situations de travail susceptibles de provoquer des troubles musculosquelettiques (TMS).
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors des manutentions et activités de travail.
- Adapter ses gestes et postures à son poste de travail afin de limiter les risques de blessures.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne exposée à des risques liés aux gestes, postures, manutentions ou contraintes physiques dans le cadre de son activité professionnelle.

EFFECTIF

De 4 à 10 stagiaires.

DURÉE

7 heures.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou dans des locaux adaptés.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION**Partie théorique**

Risques liés à l'activité physique : identification des situations à risque ; facteurs aggravants ; conséquences sur la santé.

Troubles musculosquelettiques : principales atteintes ; douleurs dorsales ; risques liés aux gestes répétitifs et aux mauvaises postures.

Principes de prévention : principes de sécurité physique et d'économie d'effort ; organisation du travail ; adaptation du poste.

Manutention : risques liés au port et au déplacement de charges ; utilisation des équipements et aides à la manutention.

Hygiène de vie : facteurs pouvant influencer la santé et la récupération physique dans le cadre professionnel.

Partie pratique

Exercices et mises en situation : analyse des postes de travail ; identification des gestes et postures à risque ; application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort ; réalisation des gestes adaptés aux situations professionnelles rencontrées.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques, échanges, exercices et mises en situation pratiques. Les séquences pédagogiques s'appuient sur des situations concrètes et l'analyse des postes de travail. Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine de la prévention des risques liés à l'activité physique et des gestes et postures.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'exercices et de mises en situation pratiques. Une évaluation certificative est réalisée selon les critères définis par l'INRS.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Attestation individuelle de fin de formation Gestes et Postures.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les différents types d'échafaudages, leurs caractéristiques et les risques liés à leur utilisation.
- Monter, démonter et utiliser en sécurité un échafaudage de pied et/ou roulant conformément aux règles applicables.
- Réaliser les vérifications nécessaires et identifier les anomalies susceptibles d'affecter la sécurité de l'échafaudage.
- Appliquer les mesures de prévention et utiliser les équipements de protection adaptés lors des interventions sur échafaudage.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum; être apte au travail en hauteur et au port de charges.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à monter, démonter, utiliser ou vérifier un échafaudage de pied et/ou roulant dans le cadre de son activité professionnelle.

EFFECTIF

De 3 à 10 stagiaires.

DURÉE

7 heures minimum.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur un plateau technique partenaire.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

Réglementation : obligations réglementaires ; responsabilités de l'employeur et du salarié ; recommandations R408 et R457.

Technologie des échafaudages : différents types d'échafaudages ; composants ; caractéristiques ; stabilité.

Prévention des risques : risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages ; mesures de prévention ; équipements de protection adaptés.

Montage et démontage : règles de sécurité ; principes de montage et de démontage ; respect des instructions du fabricant.

Utilisation : conditions d'utilisation ; accès ; niveaux de travail ; protections collectives ; charges admissibles ; consignes de sécurité.

Vérifications : contrôle de l'état de l'échafaudage ; vérifications journalières ; identification des anomalies ; contrôle de la conformité des accès, protections et niveaux de travail.

Partie pratique

Montage et démontage : préparation de la zone de travail ; montage et démontage de l'échafaudage dans le respect des règles de sécurité.

Utilisation : accès et circulation sur l'échafaudage ; utilisation en sécurité ; application des consignes et mesures de prévention.

Vérifications : contrôle de l'état de l'échafaudage ; vérification des éléments de sécurité ; identification et signalement des anomalies.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Les séquences pédagogiques s'appuient sur des démonstrations, exercices pratiques, études de cas et échanges avec le groupe.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire. La formation est réalisée dans une salle équipée et sur une zone pratique adaptée, disposant des échafaudages et matériels nécessaires.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine des échafaudages.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'un positionnement initial, d'évaluations formatives, d'exercices et de mises en situation pratiques, puis d'une évaluation théorique et pratique en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Attestation individuelle de compétence relative au montage, démontage, utilisation et vérification des échafaudages de pied et/ou roulants, conformément aux recommandations R408 et R457.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier la réglementation applicable aux travaux à proximité des réseaux et les responsabilités des différents intervenants.
- Identifier les différents types de réseaux et les risques liés aux interventions à proximité de ceux-ci.
- Appliquer les règles et procédures de prévention adaptées à son profil : Opérateur, Encadrant ou Concepteur.
- Réagir de manière adaptée en cas d'anomalie, d'endommagement d'un réseau ou de situation dangereuse.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intervenant dans la préparation, l'encadrement ou la réalisation de travaux à proximité des réseaux et relevant du profil Opérateur, Encadrant ou Concepteur.

EFFECTIF

De 3 à 10 stagiaires.

DURÉE

7 heures.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur un plateau technique partenaire.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Réglementation : réglementation DT-DICT ; autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ; droits, obligations et responsabilités des différents intervenants.

Les réseaux : identification des différents types de réseaux ; rôle des intervenants ; repérage et localisation des réseaux.

Prévention des risques : principaux risques liés aux réseaux aériens et enterrés ; règles de sécurité lors des interventions à proximité des réseaux.

Réalisation des travaux : règles applicables aux travaux à proximité des réseaux ; travaux sans tranchée ; travaux urgents.

Situations particulières : conduite à tenir en cas d'anomalie, d'endommagement d'un réseau ou d'accident.

Préparation à l'examen : préparation au QCM correspondant au profil Opérateur, Encadrant ou Concepteur ; correction et synthèse.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques, études de cas, échanges avec le groupe et préparation au QCM. Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire. Les moyens nécessaires à la réalisation de l'examen sont mis à disposition des participants.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et compétent dans le domaine de l'intervention à proximité des réseaux.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'un positionnement initial, d'évaluations formatives et d'un QCM blanc. La formation est suivie de l'examen QCM correspondant au profil Opérateur, Encadrant ou Concepteur.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant. En cas de réussite à l'examen QCM, une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux est délivrée.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux correspondant au profil évalué : Opérateur, Encadrant ou Concepteur, délivrée en cas de réussite à l'examen QCM.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques liés au travail en hauteur et les mesures de prévention adaptées.
- Identifier et vérifier les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.
- Mettre en place, régler et utiliser correctement un harnais de sécurité et les systèmes de liaison adaptés.
- Réaliser en sécurité une intervention en hauteur en utilisant les équipements et points d'ancrage appropriés.

PREREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum ; être apte au travail en hauteur.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à réaliser des travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipements de protection contre les chutes.

EFFECTIF

De 4 à 10 stagiaires.

DURÉE

7 heures.

LIEU

Dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur un plateau technique partenaire.

TARIF

Tarif selon devis et convention de formation.

CONTENU DE LA FORMATION**Partie théorique**

Réglementation : obligations de l'employeur et du salarié ; principes généraux de prévention applicables aux travaux en hauteur.

Risques liés au travail en hauteur : identification des situations à risque ; risques de chute ; analyse de l'environnement de travail ; mesures de prévention.

Protections contre les chutes : protections collectives et individuelles ; choix des équipements adaptés à la situation de travail.

Équipements de protection individuelle : caractéristiques et utilisation du harnais ; systèmes de liaison ; dispositifs antichute ; vérification de l'état des équipements.

Points d'ancrage : identification et choix des points d'ancrage ; principes d'utilisation des systèmes d'arrêt des chutes.

Partie pratique

Vérification des équipements : contrôle visuel du harnais et des équipements de protection contre les chutes ; identification des anomalies.

Port du harnais : mise en place ; réglage ; ajustement et vérification du harnais.

Utilisation des équipements : connexion aux systèmes de liaison et dispositifs antichute ; utilisation des points d'ancrage.

Mises en situation : réalisation d'exercices pratiques de travail en hauteur ; déplacements et positionnement en sécurité ; application des mesures de prévention.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réalisée après analyse du besoin et validation des prérequis. Le délai d'accès est défini selon les disponibilités du stagiaire, de l'entreprise et du centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne apports théoriques, démonstrations, exercices et mises en situation pratiques. Les séquences pédagogiques s'appuient sur des situations concrètes de travail en hauteur. La formation pratique est réalisée avec des harnais, systèmes de liaison, dispositifs antichute et équipements adaptés.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation animée par un formateur qualifié et expérimenté dans le domaine du travail en hauteur et de l'utilisation des équipements de protection contre les chutes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'un positionnement initial, d'évaluations formatives et d'un QCM blanc. La formation est suivie de l'examen QCM correspondant au profil Opérateur, Encadrant ou Concepteur.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est remise à chaque participant.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par les feuilles d'émargement, les évaluations des acquis ainsi que les questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de MVS FORMATION CONSEIL avant l'entrée en formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation à leurs besoins.

SANCTION VISÉE

Attestation individuelle de fin de formation Travail en hauteur & port du harnais.

pour que tout soit clair

LES DOCUMENTS UTILES

Conditions générales de vente

MVS FORMATION CONSEIL

Page 1 sur 2

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle proposées par MVS FORMATION CONSEIL, qu'elles soient réalisées en inter-entreprises, en intra-entreprise, dans les locaux de MVS FORMATION CONSEIL, chez le client ou sur tout autre site adapté.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

En cas de contradiction, les conditions particulières figurant sur le devis ou la convention de formation prévalent sur les présentes CGV.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION ET CONTRACTUALISATION

Toute formation fait l'objet d'un devis et/ou d'une convention de formation précisant notamment l'intitulé, les dates, la durée, le lieu, l'effectif et le tarif de la prestation.

L'inscription est considérée comme définitive à réception du devis et/ou de la convention accepté(e) par le client.

MVS FORMATION CONSEIL transmet avant la formation les informations nécessaires à son bon déroulement.

ARTICLE 3 – TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les tarifs sont indiqués sur le devis et/ou la convention de formation. Ils sont exprimés en euros hors taxes, auxquels s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

Les modalités et délais de règlement sont précisés sur les documents contractuels et les factures.

En cas de retard de paiement par un client professionnel, des pénalités de retard sont exigibles de plein droit à compter du lendemain de la date d'échéance, sans rappel préalable. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 – ANNULATION, REPORT ET REMPLACEMENT PAR LE CLIENT

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par écrit à MVS FORMATION CONSEIL.

En cas d'annulation ou de report à l'initiative du client :

- plus de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : aucuns frais d'annulation ;
- entre 5 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation : 50 % du montant de la formation est dû ;
- moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation : 100 % du montant de la formation est dû ;
- en cas d'absence non signalée ou d'abandon en cours de formation, 100 % du montant de la formation est dû.

Les sommes dues au titre de l'annulation, de l'absence ou de l'abandon qui ne peuvent être imputées sur les fonds de la formation professionnelle restent à la charge du client.

Le remplacement d'un participant est accepté sans frais, sous réserve d'en informer MVS FORMATION CONSEIL avant le début de la formation et que le participant remplaçant remplisse les éventuels prérequis.

ARTICLE 5 – ANNULATION OU REPORT PAR MVS FORMATION CONSEIL

MVS FORMATION CONSEIL se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation en cas d'effectif insuffisant, d'indisponibilité du formateur ou des équipements nécessaires, ou de tout événement empêchant son bon déroulement.

Le client est informé dans les meilleurs délais et une nouvelle date lui est proposée lorsque cela est possible.

En cas d'annulation définitive par MVS FORMATION CONSEIL, les sommes éventuellement versées correspondant aux prestations non réalisées sont remboursées.

ARTICLE 6 – PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO OU UN FINANCEUR

Lorsque la formation fait l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme financeur, il appartient au client d'effectuer les démarches nécessaires avant le début de la formation.

En cas de refus, de prise en charge partielle ou de non-paiement par l'organisme financeur, le client reste redevable des sommes dues à MVS FORMATION CONSEIL.

ARTICLE 7 – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES FORMATIONS

Le client s'assure que les participants répondent aux éventuels prérequis indiqués dans le programme de formation.

Les participants sont tenus de respecter les horaires, le règlement intérieur et les consignes de sécurité applicables.

Lorsque la formation est réalisée chez le client, celui-ci s'engage à mettre à disposition des locaux, installations, équipements et matériels adaptés, conformes et permettant la réalisation de la formation dans de bonnes conditions de sécurité.

MVS FORMATION CONSEIL se réserve le droit de suspendre une séquence ou une formation lorsque les conditions nécessaires à sa réalisation ou à la sécurité des participants ne sont pas réunies.

Conditions générales de vente

MVS FORMATION CONSEIL

Page 2 sur 2

ARTICLE 8 – ÉVALUATION ET DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

Les modalités d'évaluation sont définies dans le programme de la formation concernée.

À l'issue de la formation, les documents correspondants sont remis ou transmis selon la prestation réalisée : attestation de fin de formation, certificat de réalisation, attestation de compétence, certificat ou tout autre document prévu.

Lorsque la délivrance d'un document est conditionnée à la réussite d'une évaluation, celui-ci ne peut être délivré qu'au participant ayant satisfait aux critères prévus.

L'inscription et la participation à une formation ne garantissent donc pas l'obtention de la certification ou de l'attestation visée.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

MVS FORMATION CONSEIL s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ses prestations.

Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de non-respect par le client ou le participant des consignes de sécurité, des prérequis ou des instructions données par le formateur.

MVS FORMATION CONSEIL ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou du retard d'une prestation résultant d'un événement de force majeure. Dans ce cas, la formation sera, dans la mesure du possible, reportée à une date ultérieure.

ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports, contenus et documents pédagogiques remis ou mis à disposition dans le cadre des formations sont protégés et destinés à l'usage personnel des participants.

Toute reproduction, diffusion, modification ou utilisation commerciale, totale ou partielle, sans autorisation préalable écrite de MVS FORMATION CONSEIL est interdite.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par MVS FORMATION CONSEIL sont utilisées pour les besoins de la gestion administrative, pédagogique, commerciale et financière des formations ainsi que pour satisfaire à ses obligations légales. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement en contactant MVS FORMATION CONSEIL à l'adresse contact@mvsformationconseil.fr.

ARTICLE 12 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une prestation peut être adressée par écrit à MVS FORMATION CONSEIL à l'adresse contact@mvsformationconseil.fr.

MVS FORMATION CONSEIL s'engage à examiner la demande et à y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est établi conformément aux dispositions du Code du travail.

Le stagiaire bénéficie des droits et délais de rétractation prévus par la réglementation applicable.

Les présentes CGV ne peuvent avoir pour effet de limiter les droits impératifs accordés au consommateur ou au stagiaire par la loi.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de différend, le client et MVS FORMATION CONSEIL s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente conformément aux règles légales applicables.

Règlement intérieur

Page 1 sur 2

MVS FORMATION CONSEIL

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code du travail.

Il a pour objet de définir les règles applicables aux stagiaires participant aux formations organisées par MVS FORMATION CONSEIL, notamment en matière de santé, de sécurité et de discipline.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à toute personne participant à une formation organisée par MVS FORMATION CONSEIL, pendant toute la durée de celle-ci.

Chaque stagiaire est tenu de respecter les dispositions du présent règlement.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement disposant de son propre règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de l'établissement d'accueil.

ARTICLE 2 – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité ainsi qu'à celle des autres personnes présentes et respecter les consignes de santé et de sécurité applicables sur le lieu de formation.

Les stagiaires doivent notamment respecter les consignes données par le formateur concernant l'utilisation des machines, engins, équipements, installations et équipements de protection individuelle.

Tout comportement ou toute utilisation d'un équipement susceptible de mettre en danger le stagiaire ou un tiers peut entraîner l'arrêt immédiat de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 – ALCOOL, STUPÉFIANTS, TABAC ET VAPOTAGE

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des boissons alcoolisées ou des produits stupéfiants sur les lieux de formation.

Il est également interdit de participer à une formation sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants lorsque cet état est susceptible de compromettre la sécurité.

MVS FORMATION CONSEIL se réserve le droit d'écarter temporairement d'une activité pratique toute personne dont l'état ou le comportement présente un risque pour sa sécurité ou celle des autres.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de formation.

ARTICLE 4 – CONSIGNES D'INCENDIE ET ACCIDENTS

Les stagiaires doivent prendre connaissance et respecter les consignes d'incendie et d'évacuation applicables sur le lieu de formation.

En cas d'alerte, ils doivent respecter immédiatement les instructions données par le formateur ou le responsable du site.

Tout accident, incident ou situation présentant un risque pour la sécurité doit être immédiatement signalé au formateur ou au responsable de MVS FORMATION CONSEIL.

ARTICLE 5 – TENUE ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Les stagiaires doivent se présenter dans une tenue adaptée à la formation suivie.

Lorsque la formation nécessite le port d'équipements de protection individuelle (EPI), les stagiaires doivent utiliser les équipements demandés et respecter les consignes données par le formateur.

L'accès aux exercices pratiques peut être refusé lorsque les conditions de sécurité ou les équipements nécessaires ne sont pas réunis.

ARTICLE 6 – HORAIRES, ASSIDUITÉ ET ABSENCES

Les horaires de formation sont communiqués aux stagiaires avant le début de la session.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires et de participer à l'ensemble des séquences prévues.

Toute absence ou tout retard doit être signalé dans les meilleurs délais à MVS FORMATION CONSEIL.

Les stagiaires sont tenus de compléter et de signer les documents permettant d'attester leur présence.

Lorsque la formation est réalisée pour le compte d'un employeur ou d'un financeur, les absences peuvent lui être signalées.

ARTICLE 7 – COMPORTEMENT ET RESPECT DES PERSONNES

Chaque stagiaire doit adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les formateurs et toute personne présente sur le lieu de formation.

Tout comportement violent, menaçant, discriminatoire, injurieux ou susceptible de perturber gravement le déroulement de la formation est interdit.

Règlement intérieur

Page 2 sur 2

MVS FORMATION CONSEIL

ARTICLE 8 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Les locaux, engins, machines, équipements et matériels mis à disposition doivent être utilisés conformément à leur destination et aux instructions du formateur.

Il est interdit d'utiliser un engin, une machine ou un équipement sans l'autorisation du formateur.

Toute anomalie, détérioration ou dysfonctionnement doit être immédiatement signalé.

Le matériel confié doit être restitué dans l'état dans lequel il a été remis, sous réserve de son usure normale.

ARTICLE 9 – TÉLÉPHONES, PHOTOS ET ENREGISTREMENTS

L'utilisation des téléphones portables ne doit pas perturber le déroulement de la formation. Elle peut être interdite pendant certaines séquences, notamment lors des exercices pratiques et des évaluations.

Sauf autorisation préalable, il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer les sessions de formation.

ARTICLE 10 – DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Les supports et documents pédagogiques remis aux stagiaires sont protégés par les règles relatives à la propriété intellectuelle.

Ils sont destinés à un usage personnel et ne peuvent être reproduits, diffusés ou exploités commercialement sans l'autorisation préalable de MVS FORMATION CONSEIL.

ARTICLE 11 – EFFETS PERSONNELS

MVS FORMATION CONSEIL ne saurait être tenu responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels laissés sans surveillance sur les lieux de formation.

ARTICLE 12 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement au présent règlement peut donner lieu à une sanction proportionnée à la gravité des faits.

Les sanctions susceptibles d'être prononcées sont notamment l'avertissement, l'exclusion temporaire ou l'exclusion définitive de la formation.

Aucune sanction pécuniaire ne peut être infligée à un stagiaire.

Lorsque la sanction envisagée est susceptible d'avoir une incidence sur la présence du stagiaire en formation, la procédure disciplinaire prévue par les articles R.6352-4 et suivants du Code du travail est appliquée.

ARTICLE 13 – ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

MVS FORMATION CONSEIL veille à favoriser l'accès à ses formations aux personnes en situation de handicap.

Les personnes concernées sont invitées à contacter le référent Handicap avant l'entrée en formation afin d'étudier leurs besoins et les possibilités d'adaptation de la formation.

Référente Handicap : Mélanie Viallet

E-mail : contact@mvsformationconseil.fr

Téléphone : 06 33 83 80 67

ARTICLE 14 – RÉCLAMATIONS

Toute difficulté ou réclamation relative à l'organisation, au déroulement ou à la qualité d'une formation peut être portée à la connaissance du référent Qualité de MVS FORMATION CONSEIL.

Référente Qualité : Mélanie Viallet

E-mail : contact@mvsformationconseil.fr

Téléphone : 06 33 83 80 67

Toute réclamation fera l'objet d'un traitement et d'une réponse dans les meilleurs délais.

ARTICLE 15 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement intérieur est porté à la connaissance des stagiaires avant ou au début de la formation.

Il entre en vigueur à compter du 1er septembre 2026 et reste applicable jusqu'à son remplacement par une nouvelle version.

Livret d'accueil

MVS FORMATION CONSEIL

Page 1 sur 4

Bienvenue en formation avec MVS FORMATION CONSEIL

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous accompagner tout au long de votre parcours de formation.

01 | Présentation du centre

03 | Votre parcours de formation

05 | Accessibilité et informations pratiques

02 | Nos formations

04 | Bien vivre sa formation

06 | Annexes

01 | Présentation du centre

Présentation de MVS FORMATION CONSEIL

MVS Formation Conseil, c'est un organisme de formation implanté aux Essarts-le-Roi, dans les Yvelines.

Nous accompagnons les entreprises dans leurs besoins en formation, principalement autour de la conduite d'engins, de la sécurité et de la prévention des risques.

Une structure à taille humaine, avec une idée simple : être proches, disponibles et réactifs, tout en proposant des formations de qualité, adaptées aux réalités du terrain.

Notre mission

Vous accompagner simplement dans vos besoins de formation. Comprendre votre activité, vos contraintes et vos besoins pour vous proposer la formation adaptée, au bon moment, dans notre centre ou directement au sein de votre entreprise.

Notre approche pédagogique

Ici, on apprend surtout en faisant. Nos formations font une vraie place à la pratique, aux échanges et aux situations rencontrées sur le terrain.

L'objectif : transmettre des compétences concrètes et permettre à chaque stagiaire de repartir avec les bons réflexes.

Nos engagements

Des formations sérieuses sans se prendre trop au sérieux, dans un cadre professionnel, sécurisant et conforme aux exigences applicables.

Et surtout, une équipe accessible, réactive et à l'écoute, parce que chez MVS, l'humain reste au cœur de la formation.

02 | Nos formations

MVS Formation Conseil accompagne les entreprises et les professionnels autour de deux grands domaines de formation :

Les CACES®

Des formations à la conduite en sécurité des engins et équipements de travail, en initial ou en recyclage.

Sécurité & Prévention

Des formations pour prévenir les risques professionnels et travailler en sécurité : habilitations électriques, SST, AIPR, travail en hauteur, échafaudages...

Le programme détaillé correspondant à votre formation vous est communiqué avant votre entrée en formation. Et parce que chaque besoin est différent, d'autres formations peuvent être proposées sur demande.

03 | Votre parcours de formation

Avant la formation

Avant votre entrée en formation, vous recevez toutes les informations utiles : programme, dates, horaires, lieu, prérequis éventuels et équipements nécessaires.

Lorsque cela est nécessaire, un échange préalable permet de s'assurer que la formation correspond bien à vos besoins.

Livret d'accueil

MVS FORMATION CONSEIL

Page 2 sur 4

Votre accueil

Le jour J, notre équipe vous accueille et vous présente le déroulement de la formation, les locaux ainsi que les principales consignes à respecter.

C'est aussi le moment de poser vos premières questions !

Pendant la formation

Selon la formation suivie, les séquences alternent théorie, échanges, démonstrations et mises en situation pratiques. Votre formateur vous accompagne tout au long de votre parcours et adapte ses explications à votre progression.

Évaluations et suivi

Vos acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen d'exercices, de mises en situation et, selon la formation, d'une évaluation finale.

Ces évaluations permettent de suivre votre progression et de vérifier l'atteinte des objectifs prévus.

À l'issue de la formation

Une attestation individuelle de fin de formation vous est remise.

Selon la formation suivie et les résultats obtenus, un certificat, une attestation de compétence ou le document correspondant à la validation visée peut également être délivré.

04 | Bien vivre sa formation

Sécurité avant tout

Votre sécurité et celle des autres reste une priorité.

Respectez les consignes données par votre formateur et, lorsque votre formation l'exige, portez les équipements de protection individuelle (EPI) demandés.

En cas d'incident, d'accident ou de situation dangereuse, prévenez immédiatement votre formateur.

Quelques règles simples

Pour que la formation se passe bien pour tout le monde : ponctualité, respect, écoute et participation sont de mise.

Prenez soin des locaux et du matériel mis à votre disposition et respectez les consignes données lors des exercices pratiques.

Absence ou retard ?

Un imprévu peut arriver. En cas d'absence ou de retard, pensez simplement à prévenir MVS FORMATION CONSEIL dans les meilleurs délais. Votre présence est importante : certaines absences peuvent avoir une incidence sur la validation de votre formation.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux stagiaires est joint au présent livret d'accueil. Il précise notamment les règles relatives à la sécurité, au comportement, à l'utilisation du matériel, à l'assiduité et à la discipline.

05 | Accessibilité et informations pratiques

Accessibilité & handicap

Chez MVS FORMATION CONSEIL, nous veillons à rendre nos formations accessibles au plus grand nombre.

Vous êtes en situation de handicap ou avez besoin d'un aménagement particulier ? Contactez-nous avant votre entrée en formation afin que nous puissions échanger sur vos besoins et étudier les adaptations possibles.

Référente Handicap : Mélanie Viallet - contact@mvsformationconseil.fr - 06 33 83 80 67

Livret d'accueil

MVS FORMATION CONSEIL

Page 3 sur 4

Une question pendant votre formation ?

Notre équipe et votre formateur restent disponibles tout au long de votre parcours.
Pour toute question, difficulté ou réclamation, vous pouvez également contacter :

Référente Qualité : Mélanie Viallet - contact@mvsformationconseil.fr - 06 33 83 80 67

Chaque réclamation est enregistrée, analysée et fait l'objet d'une réponse dans les meilleurs délais. Lorsque cela est nécessaire, des actions correctives sont mises en place afin d'éviter que la situation ne se reproduise.

Plan d'accès au centre de formation

Ce plan a pour objectif de faciliter l'accès des stagiaires au centre de formation.
Il permet de préparer votre venue dans de bonnes conditions et de respecter les horaires communiqués.

L'adresse du centre de formation est la suivante :
MVS FORMATION CONSEIL
21 Bis Rue Georges Pompidou, 78690 Les Essarts-le-Roi

En train :

Gare SNCF Les Essarts-le-Roi (Ligne N - Paris Montparnasse / Rambouillet). Le centre est situé à environ 10 à 15 minutes à pied de la gare. Gare Les Essarts-le-Roi

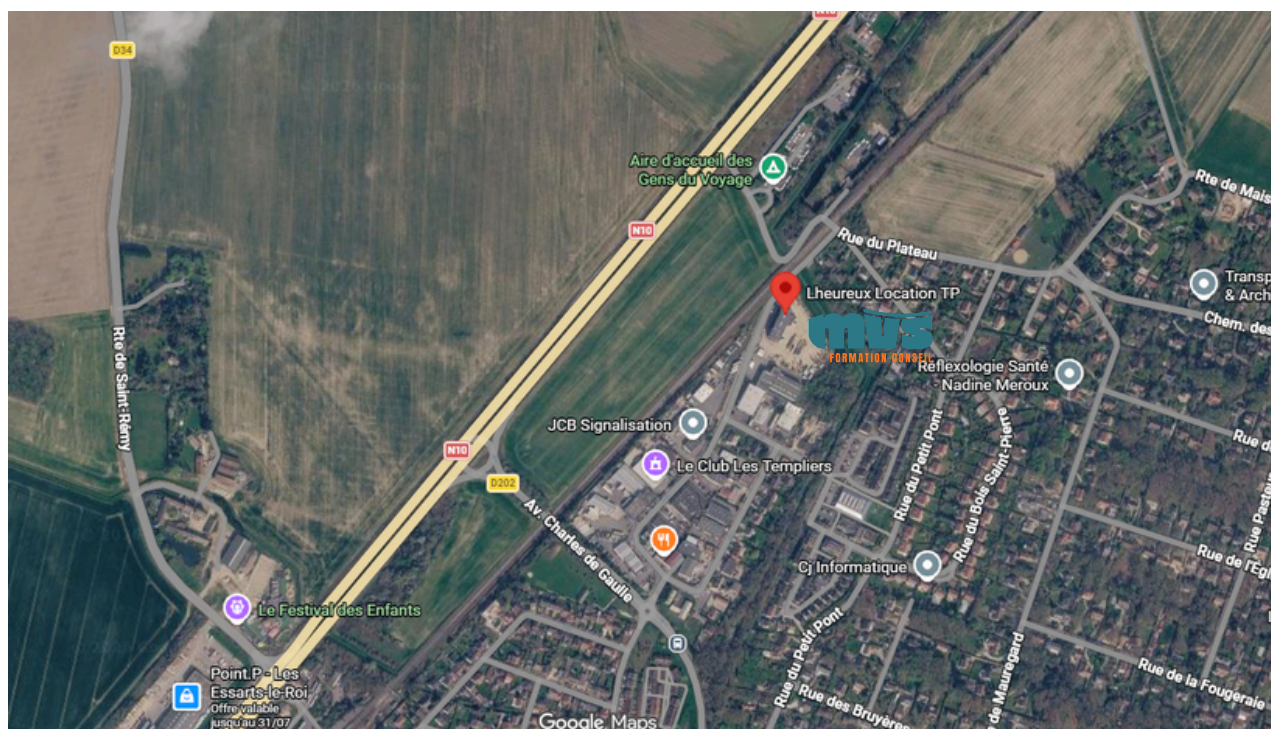
En voiture :

- Depuis Paris : N10 en direction de Rambouillet, sortie Les Essarts-le-Roi.
- Depuis Rambouillet : N10 en direction de Paris, sortie Les Essarts-le-Roi.
- Depuis Saint-Quentin-en-Yvelines : D36 puis N10 en direction de Rambouillet.

Stationnement :

Des places de stationnement gratuites sont disponibles à proximité du centre.

En cas de difficulté pour vous rendre sur le lieu de formation, vous pouvez contacter l'organisme de formation aux coordonnées indiquées.



Livret d'accueil

MVS FORMATION CONSEIL

Page 4 sur 4

06 | Annexes

Annexe 1 - Conditions Générales de Vente



Annexe 2 - Règlement intérieur

